

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS DE  
L'ANNÉE 2019 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants:**

M. Bernard Bédard, substitut au maire du Canton de Roxton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la Ville d'Acton Vale,  
M. Michel Côté, substitut au maire de Béthanie,  
Mme Diane Daigneault, substitut au maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2019-34

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 13 FÉVRIER 2019**

2019-35

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2019 soit adopté tel que présenté.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**5. TRANSFERT DE FONDS**

Aucun transfert de fonds n'a été effectué depuis la dernière séance du Conseil.

**6. LISTE DES COMPTES**

- a) **Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2007-02, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

- b) **Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2007-02**

2019-36

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	17 088,02 \$
Comptes à payer	45 354,85 \$
Salaires et contributions de l'employeur	106 992,81 \$
<b>Total:</b>	<b>169 435,68 \$</b>
<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2007-02</b>	
Comptes payés	1 606,66 \$
Comptes à payer	5 010,69 \$
<b>Total:</b>	<b>6 617,35 \$</b>

**7. COURS D'EAU**

Aucun sujet n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »**

- a) **Reboisement des abords de la piste cyclable**

**ATTENDU QUE** *Les Clubs 4-H du Québec* administrent les demandes reçues dans le cadre du programme « Mois de l'arbre et des forêts » mis en place par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

**ATTENDU QUE**, dans le cadre dudit programme, des plants sont offerts gratuitement aux municipalités ou MRC qui désirent effectuer du reboisement;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-37

Il est proposé par Mme Diane Daigneault  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à une demande de 700 plants auprès de l'organisme *Les Clubs 4-H du Québec* dans le cadre du « Mois de l'arbre et des forêts ».

## **9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **a) Analyses de conformité**

#### **ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 002-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ACTON VALE**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 002-2019 modifiant son règlement de zonage numéro 069-2003;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-38

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par M. Guy Lapointe, appuyé par M. Jean-Marc Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le règlement numéro 002-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-313  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ  
D'UPTON**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2019-313 modifiant son règlement de zonage numéro 2002-90;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-39

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par M. Jean-Marc Ménard, appuyé par M. Éric Charbonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le règlement numéro 2019-313 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**b) Demande d'exclusion déposée à la CPTAQ par la municipalité de Roxton Falls**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Roxton Falls dépose une demande à la CPTAQ afin que soit autorisée, sur le lot 3 842 993 du cadastre du Québec, une entreprise de lavage d'équipements agricoles en usage complémentaire à l'habitation;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 61.2 de la LPTAA, toute demande d'autorisation pour un usage autre qu'agricole sur un lot contigu aux limites de la zone agricole doit être assimilée à une demande d'exclusion;

**ATTENDU QUE** le lot visé par la demande est contigu aux limites de la zone agricole;

**ATTENDU QUE** la municipalité, bien qu'il s'agisse légalement d'une demande d'exclusion, indique qu'elle « demande l'autorisation de l'usage et non l'exclusion de la superficie visée »;

**ATTENDU** la décision de la CPTAQ au dossier 407262 autorisant, sur le même lot, une entreprise de transport en usage complémentaire à l'habitation;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 65 de la LPTAA, la MRC doit appuyer toute demande d'exclusion faite par une municipalité locale de son territoire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-40 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Bernard Bédard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'appuyer, conformément à l'article 65 de la LPTAA, la demande d'exclusion déposée par la municipalité de Roxton Falls pour le lot 3 842 993 du cadastre du Québec, à la condition que la demande soit traitée comme une demande d'autorisation par la CPTAQ.

**c) Comité consultatif agricole – Dépôt du rapport (procès-verbal) de la réunion du 12 février 2019**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif agricole (CCA) rend compte de ses travaux et de ses recommandations au moyen d'un rapport qu'il doit déposer au conseil de la MRC, conformément à l'article 148.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-41 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 12 février 2019 du comité consultatif agricole de la MRC d'Acton, tenant lieu de rapport.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

**a) Dossier(s) FLI-FLS**

2019-42 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer le document accordant quittance complète et finale à l'entreprise bénéficiaire du prêt au dossier FLI-FLS n° 2011-10.

**b) Fonds de soutien aux entreprises (FSE)**

**b.1 Côte Champlain (1143-FSE-2019-01)**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Volet expansion, déposée par l'entreprise Côte Champlain;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-43

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises:

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Expansion	1143-FSE-2019-01	4 000 \$	4 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux entreprises (FSE), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**c) Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)**

**Projets régionaux**

**c.1 Bibliothèque de Roxton Falls (1001-FSPS-2019-01)**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par la Bibliothèque de Roxton Falls;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-44

Il est proposé par Mme Diane Daigneault  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Informatisation du système de gestion de bibliothèque	Bibliothèque municipale de Roxton Falls	30 000 \$	15 000 \$	15 000 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 15 000 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets régionaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté d'Acton**

**c.2 Ville d'Acton Vale (1013-FSPS-2019-01)**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par la Ville d'Acton Vale;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-45

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Aménagement d'un parc de jeux d'eau	Ville d'Acton Vale	128 148 \$	45 000 \$	<b>45 000 \$</b>

2. D'autoriser le versement d'un montant de 16 250 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets régionaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le versement d'un montant de 28 750 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Ville d'Acton Vale pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
4. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**c.3 Jeunes en santé (1023-FSPS-2019-01)**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par Jeunes en santé;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-46

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par Mme Diane Daigneault  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Bonification de l'offre d'ateliers culinaires pour les jeunes des camps de jour	Jeunes en santé	7 655 \$	3 828 \$	<b>3 828 \$</b>

2. D'autoriser le versement d'un montant de 3 828 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets régionaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;

**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté d'Acton**

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**c.4 Radio-Acton (1034-FSPS-2019-01)**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par Radio-Acton;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-47

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Exploration Radio !	Radio-Acton	30 798,04 \$	15 400 \$	<b>15 400 \$</b>

2. D'autoriser le versement d'un montant de 15 400 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets régionaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**c.5 Collection St-Amour (1035-FSPS-2019-01)**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par la Collection St-Amour;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-48

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Bernard Bédard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Exposition « Touchons du bois »	Collection St-Amour	18 322 \$	9 161 \$	<b>9 161 \$</b>

2. D'autoriser le versement d'un montant de 9 161 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets régionaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;



**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté d'Acton**

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**Volet évènementiel**

**c.6 Tournoi Novice Atome Peewee d'Acton Vale (1107-FSPS-2019-01)**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par le Tournoi Novice Atome Peewee (NAP) d'Acton Vale;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-49

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
30 <sup>e</sup> édition du Tournoi Novice Atome Peewee (NAP) d'Acton Vale	Tournoi NAP d'Acton Vale	103 000 \$	2 000 \$	<b>2 000 \$</b>

2. D'autoriser le versement d'un montant de 2 000 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets régionaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**Projets locaux**

**c.7 Saint-Théodore-d'Acton (1016-FSPS-2019-01)**

2019-50

Il est proposé par M. Bernard Bédard  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Amélioration des équipements du terrain de baseball	Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton	15 000 \$	7 500 \$	<b>7 500 \$</b>

2. D'autoriser le versement d'un montant de 7 500 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**c.8 Loisirs de Roxton Falls (1002-FSPS-2019-01)**

2019-51

Il est proposé par Mme Diane Daigneault  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Achat d'équipements sportifs	Loisirs de Roxton Falls	4 500 \$	3 600 \$	<b>3 600 \$</b>

2. D'autoriser le versement d'un montant de 3 600 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées aux municipalités de Roxton Falls et du Canton de Roxton (contribution respective égale de 50%) pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**d) Plan de développement de la zone agricole (PDZA)**

**d.1 Mandat à Société Géo'Graph Inc.**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a déposé une demande d'aide financière au programme « Territoires : Priorités bioalimentaires » du MAPAQ pour la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA);

**ATTENDU QUE** le MAPAQ a confirmé l'octroi d'une aide financière de 40 950 \$ dans une lettre reçue le 23 novembre 2018;

**ATTENDU QUE** la MRC a prévu, au montage financier accompagnant la demande, une somme de 9 000 \$ pour les frais de consultation des intervenants et de communication;

**ATTENDU** l'offre de service déposée par la Société Géo'Graph Inc. pour la réalisation d'un programme de formation des professionnels de la MRC, incluant l'encadrement et la direction de diverses activités de consultation et de communication;

**ATTENDU QUE** les honoraires et frais totaux inclus à l'offre de services sont de 9 130 \$ plus taxes, dont 1 300 \$ plus taxes pour un volet « Consultation du monde municipal en lien avec l'accès à l'offre agroalimentaire locale » et 7 830 \$ plus taxes pour un volet « Accompagnement des ressources de la MRC »;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de solliciter la participation financière d'Emploi Québec pour la réalisation du programme de formation des professionnels de la MRC;

**ATTENDU QUE** la MRC a aussi déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Municipalités en action » pour l'organisation d'un événement rassembleur autour de la question de l'offre alimentaire territoriale;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-52

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service déposée par la Société Géo'Graph Inc. pour la réalisation d'un programme de formation dans le cadre de l'élaboration du PDZA de la MRC d'Acton, aux conditions suivantes :

- Pour le volet « Consultation du monde municipal en lien avec l'accès à l'offre agroalimentaire locale », que soit confirmé une aide financière d'au moins 1 300 \$ du programme « Municipalités en action »;
- Pour le volet « Accompagnement des ressources de la MRC », que soit confirmé une participation financière d'Emploi Québec représentant minimalement 50% des coûts du mandat.

**e) Soutien au travail autonome (STA) – Renouvellement de l'entente**

**ATTENDU QUE** la MRC a conclu une entente relative au programme de Soutien au travail autonome avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019;

**ATTENDU QUE** cette entente arrive à échéance et qu'il est possible de conclure une nouvelle entente pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020;

**ATTENDU** l'offre de services présentée au Conseil des maires par monsieur René Pedneault, directeur du service de développement économique et local (DEL) de la MRC;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-53

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver l'offre de services relative au programme de Soutien au travail autonome 2019-2020 telle que déposée séance tenante;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de services STA 2019-2020 avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec.

**f) Plan d'interactions entre le secteur municipal et les tables de concertation communautaires de la MRC d'Acton**

**ATTENDU QU'**il y a une volonté des organismes communautaires et des élus de mieux se connaître et mieux interagir ensemble;

**ATTENDU QU'**un atelier intitulé « Interagir auprès des élus » a eu lieu le 19 juin 2018 et que plusieurs constats ont été faits lors de cet atelier;

**ATTENDU QU'**un plan d'interactions entre le secteur municipal et les tables de concertation communautaires a été mis en œuvre à la suite de cet atelier et ce, pour une durée de trois ans (2019-2021);

**ATTENDU QUE** le Plan d'interactions entre le secteur municipal et les tables de concertation communautaires de la MRC d'Acton a été adopté par les trois tables de concertation du milieu communautaire (Petite Enfance-Famille, Jeunesse, Ainé);

**ATTENDU QU'**il y aura la formation d'un comité de suivi qui aura la fonction de superviser et d'assurer un suivi des actions dudit Plan;

**ATTENDU QUE** ce comité de suivi sera composé d'un représentant élu du Conseil de la MRC d'Acton, d'un représentant des organismes du milieu communautaire, d'un professionnel du CLSC de la MRC d'Acton et d'un professionnel de la MRC d'Acton;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-54

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Bernard Bédard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Plan d'interactions entre le secteur municipal et les tables de concertation communautaires de la MRC d'Acton 2019-2021 et de nommer M. Guy Lapointe comme représentant élu du Conseil de la MRC d'Acton sur le comité de suivi pour une période de trois ans.

**10. SÉCURITÉ INCENDIE**

**a) Rapport annuel consolidé (LSI, art. 35)**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toute autorité locale ou régionale doit adopter, par résolution, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et le transmettre au ministre de la Sécurité publique dans les trois mois de la fin de leur année financière;

**ATTENDU QU'**au plan de mise en œuvre de la MRC, intégré à son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, il est prévu que la MRC collige l'information contenue dans les rapports d'activités des autorités locales de son territoire pour produire un rapport consolidé;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-55

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'adopter le rapport de réalisation du plan de mise en œuvre de la MRC d'Acton pour l'année 2018, tel que requis en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;
2. De transmettre ledit rapport de réalisation au ministre de la Sécurité publique, accompagné du rapport consolidé de réalisation des plans de mise en œuvre des municipalités locales pour l'année 2018, tel que colligé par la MRC.

**11. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS  
D'AUTRES ORGANISMES**

**a) Table de concertation des préfets de la Montérégie**

**a.1 Entente sectorielle sur le développement de projets  
mobilisateurs en économie sociale**

**ATTENDU QU'**un projet d'entente intitulé « Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateur en économie sociale » a été déposé au FARR et accepté par le comité de sélection;

**ATTENDU QUE** l'entente a pour objet de définir les modalités de participation des parties, notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques, pour le développement de projets mobilisateurs en économie sociale par le biais du programme de bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif (BIEC);

**ATTENDU QUE** les parties à l'entente sont le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les MRC de la Montérégie (ou leur organisme de développement économique), Développement économique Longueuil et les trois (3) pôles d'économie sociale;

**ATTENDU QUE** le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie agira à titre d'organisme mandataire, responsable de l'entente;

**ATTENDU QU'**il est proposé que les MRC de la Montérégie et la Ville de Longueuil s'engagent à contribuer pour un montant total de 140 000 \$ sur trois (3) ans;

**ATTENDU QU'**un projet d'entente intitulé « Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale » a été soumis aux membres du Conseil;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-56

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'entériner le projet d'entente intitulé « Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale »;
2. De désigner le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de ladite entente;
3. De confirmer la participation financière de la MRC à l'entente sectorielle en y affectant les montants suivants, à même le FDT :
  - 5 000 \$ pour l'année 2018-2019 ;
  - 5 000 \$ pour l'année 2020-2021.
4. D'autoriser le préfet à signer au nom et pour le compte de la MRC ladite entente;
5. De nommer le préfet ou le directeur général (ou leurs substituts) à siéger sur le comité de gestion de l'entente.

## a.2 Milieux humides et hydriques – Appui à la Table

**ATTENDU QUE** la Loi sur les compétences municipales oblige les MRC à assurer le libre écoulement de l'eau, sans délai, dans les cours d'eau;

**ATTENDU QUE** la Loi sur la qualité de l'environnement encadre les interventions des MRC dans les cours d'eau;

**ATTENDU QUE** la Loi affirmant le caractère collectif des ressources eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés prévoit l'élaboration des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH), établit le principe de « zéro perte nette » de ces milieux et vise la conservation, la restauration ou la création de ces milieux;

**ATTENDU QUE** la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles vise également le principe de « zéro perte nette » de territoire agricole dans son application;

**ATTENDU QUE** les travaux de création et de restauration pour les cours d'eau et les milieux humides peuvent entrer en conflit avec les pratiques du MELCC et de la CPTAQ;

**ATTENDU QUE** les règles de compensation financière pour la destruction de milieux humides établissent des calculs fort différents d'une municipalité locale à l'autre rendant ces règles inéquitables et faisant en sorte de pénaliser indûment certaines municipalités;

**ATTENDU QUE** certaines municipalités et MRC, y compris la Ville de Longueuil, ont déjà appliqué des mécanismes de compensation en vertu de plans de conservation déjà existants, antérieurement à l'entrée en vigueur de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés;

**ATTENDU QUE** les élus municipaux doivent tenir compte d'un ensemble de facteurs et d'activités dans la planification de l'aménagement de leur territoire pour assurer une intégration des activités et une cohérence dans une perspective de développement durable d'une MRC;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de craindre une forme d'expropriation déguisée par l'entremise du processus d'identification des milieux humides et hydriques, ainsi qu'une délégation tacite de responsabilités administratives et financières du gouvernement vis-à-vis les municipalités quant aux recours légaux que pourraient engendrer la mise en application des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH);

**ATTENDU** la résolution n° 610-02-2019 de la Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM) demandant au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation des modifications à leurs lois et réglementations respectives afin de tenir compte des préoccupations du milieu municipal dans ce dossier;

### **CONSÉQUEMMENT,**

2019-57

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Table de concertation des préfets dans ses demandes auprès du ministre de

l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation que soient modifiées les lois et réglementations relatives aux milieux humides et hydriques afin de tenir compte des préoccupations du milieu municipal.

## **12. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

## **13. CORRESPONDANCE**

### **a) Omnibus Région d'Acton**

**ATTENDU** la demande adressée par Omnibus Région d'Acton, dans une correspondance datée du 12 mars 2019, pour l'autoriser à déposer une requête en modification de service pour le transport collectif et adapté;

### **CONSÉQUEMMENT,**

2019-58

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par Mme Diane Daigneault  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les demandes de modification de service suivantes:

- Mettre fin à la desserte du territoire de la Ville de Drummondville (les vendredis);
- Mettre fin à la desserte du territoire de la Ville de Granby (les vendredis);
- Retirer l'offre de desserte du territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe les mercredis midi;
- Modifier l'offre de desserte du territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe les vendredis soir en y ajoutant une clause de réservation minimale de trois (3) personnes afin d'effectuer le déplacement;
- Retirer de l'offre de service la mention spéciale de desserte « exceptionnelle » des mardis soir d'été à Acton Vale ayant lieu après la fermeture de l'organisme.

### **b) Chambre de commerce de la région d'Acton – Gala Distinction**

2019-59

Il est proposé par Mme Diane Daigneault  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer le versement d'une somme de 3 000 \$ (taxes en sus) à la Chambre de commerce de la région d'Acton pour l'organisation de l'édition 2019 du Gala Distinction et pour agir à titre de partenaire-présentateur.

### **c) Polyvalente Robert-Ouimet (PRO) – Gala Méritas**

2019-60

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Bernard Bédard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer une participation financière de 250 \$ à titre de commanditaire du Gala Méritas organisé par la Polyvalente Robert-Ouimet (PRO).

**d) École professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH) – Gala Méritas**

2019-61

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par Mme Diane Daigneault  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer une  
participation financière de 250 \$ à titre de commanditaire du Gala Méritas  
organisé par l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH).

QUE la commandite de la MRC soit associée aux deux programmes de  
formation offerts par l'EPSH sur le territoire de la MRC d'Acton.

**14. VARIA**

Aucun sujet n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été  
fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2019-62

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à  
20h40.

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet**

---

**Serge Dupont,  
Directeur général adjoint  
et secrétaire-trésorier adjoint**